

ASA DES CLOTS DE GUEYNIERS

MAIRIE

04850 JAUSIERS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à 18 heures 00, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane COLLOMB, Président. MME Agnès SICARD est nommée secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 18h00, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 18h30 heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 260

1°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractères générales	5 912,00 €
611	Contrats de prestations services (gestion administrative)	995,36 €
615232	Entretien voies et réseaux (canal)	43,42 €
6161	Assurance	305,69 €
622	Rémunérations intermédiaires, corvées	3 776,40 €
626	Frais postaux et frais télécommunication	201,13 €
6281	Concours divers cotisations (FDSIC04)	110,00 €
637	Autres impôts, taxes, agence de l'eau	480,00 €
67	Charges exceptionnelles	212,28 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	59,38 €
	TOTAL	5 971,38 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	Réalisé
70	Produits services, domaine et ventes div	6 602,40 €
70685	Redevances syndicales (ASP)	6 602,40 €
	TOTAL	6 602,40 €
	Report années précédentes	13 475,89 €
	TOTAL GENERAL	20 078,29 €

Monsieur le Président fait lecture des comptes et explique tous les postes.

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2021 est approuvé :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 260

2°/ Questions diverses

Après avoir évoqué les questions financières, le Président remercie tous les membres du Conseil Syndical pour le travail accompli durant la période de mise en eau des canaux et apporte tout son soutien à Robert MARTIN. Grâce à Monsieur MARTIN le canal du moulin a pu fonctionner ponctuellement cet été. Nous chargeons son fils Eric de lui transmettre toute notre amitié.

Le moral des membres du Conseil Syndical n'est pas bon. Les tâches de l'ASA ne sont pas uniquement les travaux sur le terrain mais également beaucoup de tâches administratives. Nous ne sommes que des bénévoles et sommes dépassés par certaines tâches qui nous incombent.

Nous allons procéder à un bilan en partageant le périmètre de l'ASA en deux parties : canal des Mats et canal du Moulin.

CANAL DES MATS

Une saison convenable avec les tracasseries ordinaires liées à la gestion du réseau.

Il est rappelé que les canaux d'irrigation ne sont pas des collecteurs de débris. Les buses se bouchent, l'eau déborde et provoque des dégâts.

Ce canal est alimenté par la prise d'eau dite des « Mats » gérée par la commune de Jausiers avec l'alimentation du plan d'eau. Il est essentiel de travailler en bonne intelligence avec la commune.

CANAL DU MOULIN

Saison beaucoup plus compliquée.

Jean-Denis, Michel et Fortuné ont assuré les tours d'eau, pour alimenter ce canal en tenant compte des débits réservés du torrent d'Abriès. Ce respect est essentiel car les services de la Direction Départementale du Territoire, D.D.T. pôle Environnement, effectuent régulièrement des contrôles.

Nous sommes conscients que cette situation n'est pas extraordinaire, mais le dossier d'obtention de droit d'eau est relativement compliqué à élaborer. Au mois d'août nous avons mandaté la société Hydrowatt pour effectuer ces démarches.

D'autre part, le Président a eu l'occasion de rencontrer à deux reprises Monsieur le Préfet et a évoqué ce problème.

Monsieur le Préfet a conseillé de s'attacher les services d'un bureau d'études dont c'est le cœur de métier. Une fois le montage du dossier achevé et déposé auprès des services de la DDT, il pourra intervenir.

De plus les services de l'Etat sont en discussion avec Monsieur Robert MARTIN, pour la mise en conformité de sa prise d'eau.

Il est impératif que ces deux problématiques soient dissociées.

Madame BENNEVAUD, chef du pôle environnement de la DDT, devrait prochainement venir sur le site et communiquer ses préconisations.

Le scénario qui se profile est de déplacer la prise d'eau dans le lit principal du torrent et non dans le bras comme actuellement.

Il ne faut pas oublier que la digue du torrent est gérée par la GEMAPI | Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, CCVUSP.

Une première réunion était programmée qui a été annulée par un intervenant. Nous espérons qu'une nouvelle rencontre nous sera proposée.

Nous précisons qu'un ancien passage dans la digue existe. Nous devons procéder à son inspection. L'utilisation des anciens canaux permettrait de s'affranchir des infrastructures du Moulin.

Cette nouvelle alimentation traversera des propriétés privées. Les autorisations de passage devront être validées par convention.

Après cet exposé, vous comprenez que le montage de dossier est compliqué et doit prendre en compte l'ensemble des enjeux liés au torrent d'Abriès.

Jean-Denis est en charge de la coordination de ce dossier.

Eric MARTIN précise que son père Robert MARTIN ne veut plus d'eau dans la conduite forcée du Moulin.

Monsieur Hubert ARNAUD demande si le tracé depuis le pont PAULET a été envisagé, avec un passage par la route du Moulin.

Les services de la DDT ne veulent pas en entendre parler, car le passage d'un éventuel canal affaiblira la digue.

Monsieur James LAFAYE demande comment se profile la prochaine saison.

Le Président indique qu'il est dans la totale incertitude compte tenu des délais administratifs.

Il signale que des adhérents se sont fait connaître pour prêter main forte à la réalisation des travaux.

Après obtention de l'autorisation administrative, la durée des travaux est estimée à 2 semaines.

Madame Chloé OCCELLI, représentante de la commune de Jausiers, demande si ces conventions d'autorisation de passage devront être validées par un Notaire.

Les propriétaires impactés par le passage de cette nouvelle canalisation ont été informés verbalement et ne se sont pas opposés à cette opération. Dès que la DDT donne son feu vert, il faudra établir ces documents. Il est précisé à l'assemblée que les droits de l'ASA sont attachés à la terre et non au propriétaire.

Monsieur James LAFAYE demande quel est le mandat de la société Hydrowatt.

Ce bureau d'étude a été mandaté pour l'obtention du droit d'eau du Moulin. Le devis signé est d'un montant de 1 140 € TTC.

Lorsque cette démarche administrative sera bien avancée, nous proposerons aux adhérents une rencontre avec le bureau d'études, pour que Cécile DUNAND, personne en charge de ce dossier explique la globalité de cette mission.

Nous espérons vivement que ce dossier administratif soit validé à la fin de l'hiver.

Monsieur James LAFAYE demande si l'autorisation de droit d'eau est faite toujours pour 40l/s, comme actuellement.

La demande est faite pour 40l/s.

Madame Chloé OCCELLI, représentante de la commune de Jausiers, propose que les agriculteurs aient des jours d'arrosage précis avec une amplitude horaire dans la journée.

Il ne faut pas oublier qu'un arrêté municipal de restriction d'usage a été pris, qu'il n'a pas été respecté.

Monsieur Sébastien BAGNIS précise que tous les usagers n'ont pas joué le jeu et ont détourné la totalité du débit à leur seul profit.

Les terres agricoles sont toutes situées au bas de cette alimentation. Pour arroser gravitairement toute la ressource doit arriver dans les champs.

Monsieur Loïc DUNAND rappelle que cet été, la ressource a été contrainte sur 2 journées et espère que la disponibilité sur 7 jours redeviendra la norme.

Il faut mettre en place un cadencier et faire connaître à tous les adhérents la culture de l'irrigation gravitaire.

Il faut que chacun se respecte.

Monsieur Marcel CALRIOND dont les parcelles sont situées en fin de canal a très rarement eu de l'eau pour arroser son jardin.

Il est rappelé que cette ASA a été créée pour un usage agricole.

Monsieur Eric MARTIN fait part des problèmes de manque d'eau dans les canaux alimentés par la prise d'eau des Mats. Lorsque la commune utilise son débit pour le remplissage du plan d'eau, il y a une baisse significative de la ressource dans les canaux d'arrosage.

Une inspection de certains canaux a été faite par VEOLIA au mois de Mai dernier, pour trouver les causes de ce phénomène.

Madame Chloé OCCELLI, représentante de la commune de Jausiers demande que les adhérents ayant envoyé des courriers de réclamation aient une réponse.

Le Président est déçu par la réaction de ces propriétaires avec lesquels il s'est longuement entretenu.
Une réponse leur sera faite.

Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président rappellent et expliquent leur engagement en tant que bénévoles.

Monsieur Loïc DUNAND réitère sa demande de tour de rôle et sa mise en place pour la saison prochaine.

Monsieur Christian PELLOUX rappelle les us des tours d'eau et qu'une fois actés il faudra s'y conformer.

Tous les adhérents peuvent prendre part aux corvées.

Tous les propriétaires doivent entretenir leur canal avant le 1^{er} Mai et laisser le libre passage de l'eau.

Monsieur James LAFAYE demande quel numéro appeler en cas de problème.

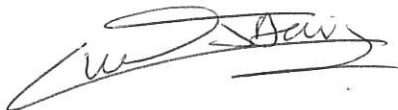
Il faut laisser un message sur le répondeur du Président, qui bascule la demande vers les autres membres du Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h05

A Jausiers, le 30 novembre 2022

Le Président,

Stéphane COLLOMB



ASA DES

CLOTS de GUEINIER

MAIRIE . 04550 . JAUSIER

Secrétaire de séance

Agnès SICARD

